

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITE – ÉGALITE – PAIX

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

جمهورية جيبوتي
الوحدة - المساواة - السلام

وزارة الإسكان والتعمير والبيئة

**Dixième réunion de la Conférence des Parties à la
Convention de Vienne et vingt-sixième Réunion des
Parties au Protocole de Montréal relatif aux
substances appauvrissant la couche d'ozone
Paris, 20 novembre 2014**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
MOHAMED MOUSSA IBRAHIM BALALA,
MINISTRE DJIBOUTIEN DE L'HABITAT,
DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie,
Excellences Messieurs les Ministres,
Monsieur le Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement,
Madame la Secrétaire Exécutive du Secrétariat ozone,
Messieurs les présidents des Réunions des Parties,
Messieurs les chefs de délégations,
Honorables Délégués,

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO).

Avant tout propos, permettez moi tout d'abord d'adresser mes vives félicitations à nos présidents et cela suite à leur brillante élection à la présidence de nos réunions. Je voudrais par la même occasion remercier le gouvernement et les peuples français pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à ma délégation depuis notre arrivée dans cette belle ville de Paris. Mes félicitations vont également au Secrétariat ozone pour avoir préparé toutes les documentations nécessaires pour le bon déroulement de nos réunions conjointes.

De nos jours, les nations du monde et plus particulièrement les pays en développement sont confrontées à plusieurs défis environnementaux.

L'érosion de la couche d'ozone, protectrice de la vie sur terre, par certains produits chimiques en fait pleinement partie.

Pour faire face à cette destruction de la couche d'ozone, la communauté internationale a mis en place deux importants instruments juridiques. Il s'agit de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) adoptés respectivement en 1985 et en 1987.

Pour prendre part à cet élan, la République de Djibouti a ratifié la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal en juillet 1999 ainsi que tous ses amendements. La République de Djibouti s'est engagé à contribuer à son niveau à la préservation de la couche d'ozone pour le bien-être des générations actuelles et futures.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Protocole de Montréal a permis, avec tous les efforts des Parties, une élimination conséquente des SAO et que par ailleurs, cette élimination sous le Protocole de Montréal est non

seulement bénéfique pour la couche d'ozone, mais qu'elle l'est aussi pour la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est pourquoi la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour relever le défi du 21^{ème} siècle que constitue la préservation du bouclier céleste, c'est-à-dire la couche d'ozone, contre l'altération due aux émissions des SAO.

Honorables délégués,

Mon pays n'est ni producteur ni exportateur des SAO. Par conséquent, toutes les SAO utilisées au niveau national et les équipements qui en contiennent sont importés.

Depuis la ratification du Protocole de Montréal, un certain nombre d'activités ont été réalisées et ont abouti à une diminution significative des SAO et notamment à l'élimination des CFCs et ce grâce aux financements alloués aux pays en développement.

Cet objectif a été atteint grâce à la mise en œuvre de projets d'investissements et de formations/sensibilisations à l'endroit des acteurs concernés par la question de la protection de la couche d'ozone à savoir les importateurs, les douaniers et les techniciens du froid.

Ces projets s'articulaient autour de la formation des douaniers sur le contrôle de l'importation des SAO, de la mise en application de la réglementation relative au contrôle de l'importation des SAO, de la formation des techniciens du froid sur les bonnes pratiques en matière de protection de la couche d'ozone, sur la récupération et le recyclage des SAO et sur la méthode de reconversion de ces substances .

Après avoir réussi l'élimination des Substances Chimiques responsables de l'appauvrissement de la Couche d'Ozone de première génération au cours des décennies passées, les Parties se sont fixées un autre objectif, celui de l'élimination accélérée des hydrochlorofluorocarbones, HCFC.

Afin d'atteindre cet objectif la République de Djibouti est en train de mettre en œuvre le Plan de Gestion pour l'Elimination Finale des HCFC (PGEH) qui contribuera pleinement à l'assainissement de notre atmosphère de tout facteur d'altération.

Aussi, je tiens à vous informer que Djibouti participera comme il l'a toujours fait à l'effort global de réduction des SAO. A ce titre, il continuera d'entreprendre les démarches nécessaires pour s'acquitter pleinement des actions qui lui incombent en matière de préservation de la couche d'ozone tel qu'énoncé dans les dispositions de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal.

Honorables délégués,

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour exprimer, au nom du Gouvernement djiboutien, ma profonde gratitude au Fonds Multilatéral du Protocole de Montréal, au Secrétariat de l'Ozone et aux Organes de mise en œuvre du Protocole sus-cité, pour leur appui permanent, et leur collaboration aux efforts de protection de la couche d'ozone.

Il est sans équivoque que les nations du monde en général et l'Afrique en particulier ont joué un rôle primordial dans la lutte contre les substances appauvrissant la couche d'ozone et ce grâce aux soutiens techniques et financiers des instances internationales à l'endroit des pays en développement.

Aussi, j'exprime le vœu que les pays en développement puissent encore bénéficier de ces financements et ce en vue d'atteindre les objectifs escomptés en matière de protection de la couche d'ozone.

Ces actions de financement devraient être accompagnées des dispositifs permettant l'acquisition des solutions alternatives fiables, viables, durables et abordables ainsi que les transferts de technologies y afférents.

Je terminerai mes propos par une note positive qui nous est parvenue le 10 septembre dernier et découlant du rapport conjoint de l'Organisation Mondiale de la Météorologie et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur l'évaluation de l'appauvrissement de la couche d'ozone qui précise que « ***La reconstitution d'ici à quelques décennies de la couche d'ozone protégeant la Terre est en bonne voie, grâce à l'action internationale concertée, engagée contre les substances appauvrissant l'ozone*** ».

Ce résultat positif démontre que les efforts conjugués de toutes les Parties en vue de préserver l'environnement en général et la couche d'ozone en particulier peuvent être fructueux. Nous devons donc persévérer dans nos actions pour accélérer la reconstitution de la couche d'ozone.

Je vous remercie de votre aimable attention.